



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 14 DECEMBRE 2021

Délibération affichée

Le 21 DEC. 2021



N° d'ordre : 67/2021

Effectif du Conseil : 33
Présents : 20
Absents et Excusé(es) : 10
Procuration(s) : 03

Domaine d'intervention : 1.1 Marchés Publics

L'an deux mil vingt et un et le Mardi quatorze du mois de Décembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du huit Décembre, s'est réuni dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 08 Décembre 2021.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. REJON Philippe ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint ; - Mme MONGE Dunia, **Conseiller Municipal**.

ABSENTS : Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint ; - M. TABAR Patrice ; - M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme LACROIX Jenia ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. PROCIDA Robert - Mme GAUTHIEROT Franciane, **Conseillers Municipaux**.

Les 20 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme RENE-GABRIEL Murielle, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LE MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE, PETITS DEJEUNERS ET GOUTERS POUR LES ECOLES PRIMAIRES, MATERNELLES, ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VILLE ET AUTRES.

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose à ses collègues que le Mardi 19 Octobre 2021, une procédure d'appel d'offres sous le numéro : **AOVBT/FPS/01/10/2021** a été lancée pour trouver une entreprise capable d'exécuter les prestations suivantes : **FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE, PETITS DEJEUNERS ET GOUTERS POUR LES ECOLES PRIMAIRES, MATERNELLES, ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VILLE ET AUTRES.**

La parution s'est faite dans les journaux JOUE, BOAMP, NOUVELLES Semaine et sur la plateforme de la ville <https://www.marches-securises.fr>.

La date limite de remise des offres a été fixée au Vendredi 19 Novembre 2021 avant douze (12) heures.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le Jeudi 25 Novembre 2021 pour choisir l'(les) entreprise (s) capable (s) d'exécuter les prestations précitées.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée :

Eu égard au résultat de la consultation :

D'ENTERINER la proposition relative à **LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE, PETITS DEJEUNERS ET GOUTERS POUR LES ECOLES PRIMAIRES, MATERNELLES, ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VILLE ET AUTRES** pour une durée de quatre (04) années du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2025.

DE L'AUTORISER à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) lors de sa réunion du Jeudi 25 Novembre 2021 :

- **FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE, PETITS DEJEUNERS ET GOUTERS POUR LES ECOLES PRIMAIRES, MATERNELLES, ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VILLE ET AUTRES.**

Le financement de cette opération d'un montant de 400 000,00 € TTC annuel est prévu au Budget de la collectivité.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus :

VU l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique (CCP)

VU le Décret n° 2018-1075 du 03 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique (CCP)

VU le Code de la Commande Publique

VU le procès-verbal de la Commission Communale d'Appels d'Offres du jeudi 25 Novembre 2021

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE
SOIT 23 VOIX POUR DONT 03 PROCURATIONS
(Mme RODES Brigitte ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - Mme MONGE Dunia)

ARTICLE 1 : D'ENTERINER la proposition relative à LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE, PETITS DEJEUNERS ET GOUTERS POUR LES ECOLES PRIMAIRES, MATERNELLES, ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VILLE ET AUTRES pour une durée de quatre (04) années du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2025.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission Communale d'Appel d'Offres pour LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE, PETITS DEJEUNERS ET GOUTERS POUR LES ECOLES PRIMAIRES, MATERNELLES, ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VILLE ET AUTRES pour une durée de quatre (04) années du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2025.

ARTICLE 3 : DE DIRE que le financement de cette opération d'un montant de 400 000,00 € TTC annuel est prévu au Budget de la collectivité.

ARTICLE 4 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le 21 DEC. 2021
L'affichage et/ou la publication le 21 DEC. 2021
Et/ou la notification le
Fait à Basse-Terre le 21 DEC. 2021
Le Maire
André ATALLAH



Basse-Terre, le 16 DEC. 2021
Maire
André ATALLAH

